

PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1011

Avis public est donné par la soussignée que le règlement numéro 1011

Règlement NUMÉRO 1011 de type parapluie pourvoyant aux honoraires professionnels pour la planification et la réalisation de projets pour le développement, la réhabilitation, la reconstruction et le réaménagement des actifs de la Ville de Bois-des-Filion et un emprunt de 500 000 \$

- a été adopté par le conseil municipal le 22 mars 2022;
- a reçu l'approbation des personnes habiles à voter le 4 avril 2022;
- a reçu l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation le **13 juin 2022**.

Ledit règlement est maintenant déposé au bureau du greffier, situé au 375, boulevard Adolphe-Chapleau à Bois-des-Filion où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures d'ouverture de l'hôtel de ville.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à Bois-des-Filion, Québec, ce 16 juin 2021,

Marie-Renée Houde, OMA

Greffière